



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 11 juillet 2016

L'an deux mil seize, le onze juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Stéphane BERQUAND, Carmen VALLET (procuration à Claudine QUATREPOINT), Anne-Marie MIVELLE (procuration à Florent SERRETTE) Nicolas GRIFFOND.

Étaient absents : Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY, Jean-Yves QUETY.

Autre présent : Nathalie PENTRELLA, secrétaire de mairie.

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h10.

M. le Maire fait part des démissions suivantes :

- M. Jérôme BORNE, en date du 6 juin 2016
- M. Jean-Marie GIROD, en date du 28 juin 2016.

Ces démissions ont été transmises pour information à M. le Préfet du Jura.

0. Ajout de points à l'ordre du jour

M. le Maire propose et le conseil municipal approuve l'ajout des points suivants :

- École : compte rendu du conseil d'école du 28 juin
- Enfance, jeunesse : achat de cartes « Avantages jeunes »
- Personnes âgées : convention avec Jura Habitat pour une étude

1. Personnes âgées : convention de mission avec Jura Habitat

Suite à différents contacts avec Jura Habitat, une convention est proposée afin de réaliser une étude de besoin et de faisabilité technique et financière pour la création de logements adaptés pour les personnes âgées.

Cette étude sera réalisée auprès des personnes de plus de 65 ans à Mignovillard et dans plusieurs communes voisines. De même, Jura Habitat réalisera une étude sur les possibilités d'aménagement de logements dans la Maison Bourgeois et éventuellement dans la cure.

Le coût de cette étude, prévue sur 6 mois, est de 15 000 € TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager cette étude et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer la convention.

2. Enfance, jeunesse : achat de cartes « Avantages jeunes »

Il est proposé de reconduire l'opération « Cartes Avantages Jeunes » qui sont offertes aux jeunes de la 6^{ème} à 18 ans inclus de la commune, à la condition qu'ils en passent la commande avant le 20 juillet. Le choix peut être fait entre la version « Doubs – Haut-Doubs » ou la version « Jura ».

La Commune achète ces cartes à 6 € l'unité. Le conseil municipal approuve la reconduction de cette opération et l'achat de ces cartes. La remise officielle aura lieu samedi 3 septembre prochain à 11h à la mairie.

3. École : compte rendu du conseil d'école du 28 juin

M. le Maire fait part des principaux points évoqués lors du conseil d'école du 28 juin :

- Bilan des projets et activités de l'année : activités sportives, culturelles et environnementales très nombreuses pour toutes les classes.
- Dénomination des salles de classe : suite au choix du nom « École des Barbouillons », un travail a été fait dans chaque classe pour expliquer ce que sont les tourbières, avec la participation bénévole de M. et Mme NODIN. Ce travail a permis aux élèves de choisir des noms pour les salles de classe : « Salle Pipit Farlouse », « Salle Grenouille verte », « Salle Trèfle d'eau », « Salle Droséras », « Salle Orchidée » et « Salle Libellule ».
- Projet d'école : il sera renouvelé à la rentrée, en lien avec les autres écoles.
- Bilan de la coopérative scolaire
- Effectifs pour la rentrée 2016 : 126 élèves (stable). 5 classes de 20 à 28 élèves. Les enfants de 2 ans ne pourront pas être accueillis dans de bonnes conditions.
- Travaux divers

4. Assainissement : choix d'un bureau d'étude pour le suivi des travaux à Communailles-en-Montagne

M. le Maire fait part d'une proposition du cabinet André à hauteur de 4 100 € pour reprendre le dossier de suivi de chantier concernant les travaux d'assainissement de Communailles suite à la rupture du contrat avec le cabinet d'étude IRH.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge M. le Maire des formalités nécessaires. Les travaux réalisés par l'entreprise Malpesa devraient débuter à la rentrée.

5. Voirie : attribution des travaux d'entretien et d'investissement

Commande groupée

L'entreprise retenue pour les travaux est l'entreprise SJE. Dans la Commune, les travaux consisteront essentiellement en la pose d'enrobés dans plusieurs rues de Petit-Villard, entre Essavilly et La Grange-des-Prés et en l'entretien habituel des voiries dégradées. Le coût de l'enrobé sera de 8 € HT/m² (prix réservé à la Commune) et les travaux devraient s'effectuer en septembre.

Les particuliers intéressés pour le goudronnage de leur cour pourront contacter le secrétariat de mairie pour transmission des coordonnées à l'entreprise, qui réalisera un devis.

Voies dégradées par les intempéries de juin

Le conseiller délégué en charge de la voirie fait le point sur les voies dégradées par les violentes intempéries de juin, en particulier la rue des Boucherans à Communailles-en-Montagne et un point particulier entre Froidefontaine et Le Martinet. Des devis ont été demandés à l'entreprise Jeannin pour une intervention rapide.

Réseau de Fourdemanche

Afin d'alimenter la fontaine de la place de la Mairie en circuit ouvert, des investigations sont actuellement réalisées par l'entreprise Veolia pour retrouver la canalisation du réseau de Fourdemanche et les éventuelles fuites. Un flexible pour la réalimentation de l'Abondance sera posé si c'est possible.

6. Patrimoine communal

Luminaires de la salle des fêtes

Une intervention de l'entreprise Blondeau est nécessaire pour la réparation électrique d'une rampe de néons. De même, il est nécessaire de remplacer des ampoules usagées au niveau des 4 lustres. Aussi, il est proposé de profiter de cette intervention pour remplacer la totalité des 56 ampoules par des LED, qui consomment moins d'énergie et ont une durée de vie 6 fois plus importante. Le conseil municipal approuve cette proposition et retient des lampes LED de 621 lumens – 25 000 heures à 20,18 € TTC/unité.

Réhabilitation de la Maison forestière

L'avant-projet sommaire n°2, établi par SICA Jura, est présenté au conseil municipal.

Quelques dernières modifications sont apportées, à intégrer à l'avant-projet définitif. Les investigations complémentaires sur le sol et la structure de l'extension de la Maison forestière sont en cours.

Horloge de la chapelle de Petit-Villard

L'entreprise Prêtre propose l'installation d'une antenne de radio-synchronisation pour un montant de 174 € TTC. Le conseil municipal donne un avis favorable.

Horloge de l'église

Le cadran a été changé et donne entière satisfaction tant au niveau esthétique que pour l'étanchéité du clocher.

7. Environnement, cadre de vie, tourisme : réunion du 13 juin

Éclairage public

Le conseil municipal a approuvé, dans sa séance du 6 juin dernier, la réalisation d'une première tranche de travaux d'économies d'énergie sur l'éclairage public avec le remplacement d'armoires électriques vétustes et l'installation d'horloges astronomiques. Cette première tranche avait été minimisée, malgré l'aide de 7 500 € du SIDEC, compte tenu du refus de l'État d'apporter une subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL).

Or, M. le Maire informe les élus que la Région Bourgogne-Franche-Comté a tenu à soutenir le projet initial de remplacement de tous les luminaires vétustes en apportant une subvention de 20 % du montant HT. Aussi, devant cette opportunité, le conseil municipal décide de charger M. le Maire de reprendre contact avec le SIDEC pour adjoindre une partie supplémentaire aux travaux à réaliser en 2016, à hauteur d'environ 50 000 € HT supplémentaires, c'est-à-dire pour le remplacement de près de la moitié des luminaires vétustes. Cette décision permettra de bénéficier d'une partie de la subvention régionale tout en ayant pour projet de réaliser la 2^{ème} et dernière tranche de travaux en 2017, avec un nouveau dossier de demande de subvention auprès de l'État.

Par ailleurs, la commission « Environnement, cadre de vie et tourisme » s'est prononcée favorablement pour la proposition de suppression de points d'éclairage public qui ne sont plus suffisamment pertinents et pour la mise en place d'une expérimentation à l'extinction nocturne de l'éclairage public, de 0h à 5h, du dimanche soir au jeudi soir. Ce test pourrait être réalisé au cours du premier semestre 2017, en informant au préalable la population et en recueillant son avis, de même qu'en quantifiant les économies d'énergie réalisées.

Aménagements divers

- *Centenaire* : la commission « Environnement, cadre de vie et tourisme » propose la plantation d'un arbre fruitier en l'honneur de la centenaire du village, Mme Juliette MELET. Il sera nommé « Pommier de Juliette » et planté dans le massif situé rue de Frasne, à l'intersection avec la rue de l'Agriculture.

- *Massif en face de l'ancienne fromagerie* : plantation d'arbustes et banc
- *Barrière vers le garage Peugeot* : remplacement par des planches en mélèze.
- *Monument aux morts de Froidefontaine* : terrassement pour niveler le terrain et engazonnement en totalité.

Module de stockage pour le matériel de l'Espace ludique

Une nouvelle solution a été trouvée pour stocker le matériel encombrant de l'espace ludique de La Bourre, à travers l'achat d'un ancien Algeco, pour un montant de 2 400 € sans peinture ou 2 800 € avec peinture + frais de livraison de 506 €. Le conseil municipal, conscient des contraintes imposées par cet achat, souhaite voir cet Algeco afin de s'assurer de son intégration dans le paysage.

Par ailleurs, la commission propose de revendre les 2 carabines laser car leur gestion est difficile. L'adjointe en charge du dossier contactera l'ENJ, qui a subventionné l'achat, pour s'assurer de la possibilité de revente de ce matériel.

Enfin, il serait nécessaire de procéder au remplacement des barrières qui délimitent le départ des pistes, le long de la route départementale 35. Le Conseil départemental a été sollicité car il s'agit également qu'une question de sécurité routière, sans suite pour l'instant. L'achat pourrait également être effectué par la Régie de la Haute-Joux, qui gère le domaine skiable.

Journées de nettoyage : ces journées sont organisées ponctuellement afin de répondre au besoin, la prochaine journée prévue sera destinée au nettoyage de la fontaine de Petit-Villard.

8. Agriculture

Demande de pâturage par Mme Amandine GONIN

Mme Lydie CHANEZ, intéressée par l'affaire, a quitté la salle et ne prend pas part au vote.

Mme GONIN a adressé un courrier pour demander, comme en 2015, la possibilité de faire pâturer ses chevaux sur 2 terrains communaux libres à Mibois, dans une optique d'entretien. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce pâturage à titre gracieux et rappelle que l'un des terrains a d'abord pour vocation de constituer une zone pour la sortie des bois exploités et leur dépôt avant évacuation.

Par ailleurs, il est demandé au conseiller municipal en charge de l'agriculture de réaliser un recensement des particuliers ou agriculteurs qui utiliseraient des terrains communaux pour du petit pâturage d'entretien, afin que ceux-ci réalisent chaque année une demande écrite au conseil municipal qui statuera, pour éviter tout malentendu.

Vente d'herbe de M. Maurice DAVID

Suite au décès de M. Maurice DAVID, les terrains qui avaient été attribués ont été demandés par le GAEC du Lancier. Le conseil municipal donne son accord pour cette année 2015, en spécifiant que les terrains, situés en zone sensible, ne sauraient faire l'objet d'une fertilisation ou d'une intervention mécanique quelconque.

9. Forêts et bois

Droit de préférence

M. le Maire fait part des affaires pour lesquelles il est nécessaire de prendre une décision quant au droit de préférence de la Commune : parcelles ZZ 5 et ZZ 7, parcelle AH 76 et parcelle AC 25. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas utiliser son droit de préférence.

Résultat des ventes de bois

Au cours de la vente de Levier, la parcelle 2 a été vendue à la scierie Chauvin au prix de 67,70 €/m³. Les deux autres lots sont restés infructueux en raison de prix de retrait trop élevés. Ils seront vendus de gré à gré à la scierie Chauvin qui avait fait les meilleures offres.

Concernant les feuillus, deux lots ont été proposés en consultation par l'ONF. Seul l'un des lots a été vendu aux établissements Labourier.

Vente de bois non soumis

Le conseil municipal décide de vendre des résineux secs pour 20 €/m³ à Patrick ROUGET, à raison d'un total d'environ 7,8 m³.

10. Complexe sportif : présentation de l'esquisse du projet

M. le Maire présente l'esquisse du projet de rénovation-extension de la salle des sports de Mignovillard, mené actuellement par la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy. Ce projet d'environ 1,9 M€ devrait permettre de restructurer et d'agrandir les vestiaires, d'isoler les bâtiments, de construire un dojo pour les sports de tapis... Les travaux devraient se dérouler de mars à novembre 2017.

Ces aménagements nécessiteront de la part de la Commune des modifications au niveau de la voirie communale et l'acquisition d'une parcelle de terrain au bout des parkings actuels afin d'en réaliser une extension. Ces questions seront à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

11. Communauté de communes du Plateau de Nozeroy

M. le Maire dresse un résumé des principales décisions prises lors du conseil communautaire du 25 juin à Mignovillard :

- *Ordures ménagères* : nouveau marché de collecte pour 3 ans, renouvelable 3 années supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2017
- *Programme OPAH* (amélioration de l'habitat) : poursuite pendant 1 an
- *Déchetterie* : inauguration le 10 septembre 2016
- *Économie* : projet d'installation d'un menuisier sur la zone artisanale de Mignovillard par l'intermédiaire d'un crédit-bail

11. Divers

Courrier de M. et Mme VINCENT

M. et Mme VINCENT ont adressé un courrier en recommandé le 7 juillet dernier en raison d'une inondation survenue dans la nuit du 24 au 25 juin dernier, en même temps que la nouvelle inondation du rez-de-cour de l'école suite aux fortes précipitations. M. et Mme VINCENT réclament l'action de la Commune pour remédier à ce problème récurrent depuis la construction de l'extension de l'école. Il est par ailleurs sollicité la révision temporaire du classement fiscal de leur habitation en raison de ces 3 inondations et de l'installation de l'aménagement de chaussée permettant de réduire la vitesse à proximité de l'école et de la mairie qui générerait des nuisances sonores et des tremblements.

Le conseil municipal tient à rappeler que depuis les inondations survenues en juin 2015, une expertise a été lancée pour identifier la cause du problème, les responsabilités des entreprises et les solutions pour y remédier. Cette expertise est encore en cours et devrait aboutir dans l'été. De même, la Commune a lancé une étude diagnostic de son réseau d'assainissement pour identifier les problèmes en amont du réseau et limiter les apports d'eau lors d'épisodes pluvieux. La Commune met donc tout en œuvre pour trouver des solutions.

Concernant la révision temporaire du classement fiscal de l'habitation, cette demande sera transmise pour avis à l'administration fiscale. Toutefois, le conseil municipal souligne que l'installation du ralentisseur s'est effectuée après une concertation en amont des travaux et au cours de ceux-ci.

Dimanche à la ferme

Le prochain « Dimanche à la ferme » aura lieu dimanche 31 juillet prochain à Froidefontaine, dans la ferme de MM. Lanquetin. L'apéritif sera offert par la Commune.

Tour de France

Un pique-nique sera organisé à Petit-Villard le lundi 18 juillet à l'occasion du passage du Tour du France et de sa caravane. Les boissons seront gracieusement offertes par la Commune, en lien avec la Commune de Bief-du-Fourg.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le lundi 5 septembre.

La séance est levée à 00h.

Le Maire,

Florent SERRETTE

